

11286/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 juillet 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 juillet 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail.
Nomination de Mme Yvonne MULLOOLY, membre titulaire pour l'Irlande, en
remplacement de Mme Paula GOUGH, membre démissionnaire

E 12251



Bruxelles, le 19 juillet 2017
(OR. en)

11286/17

SOC 537
EMPL 408

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	9758/17 SOC 443 EMPL 343
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M ^{me} Yvonne MULLOOLY, membre titulaire pour l'Irlande, en remplacement de M ^{me} Paula GOUGH, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Paula GOUGH, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Irlande).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement irlandais a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019:

M^{me} Yvonne MULLOOLY
Chemicals and Prevention Division
Health and Safety Authority
Hebron House,
Hebron Road
Kilkenny, R95 T91Y
Ireland
Tél. + 353 1 6147849
Gsm: + 353 87 642 9353
e-mail: Yvonne_mullooly@hsa.ie

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003¹ relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Paula GOUGH.
- (3) Le gouvernement irlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 79 du 1.3.2016, p. 1.

Article premier

M^{me} Yvonne MULLOOLY est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M^{me} Paula GOUGH, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil
Le président
